

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR LES NOUVEAUX ETUDIANTS DE 1ERE ANNEE

**LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR
LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2024**

DOSSIER D'INSCRIPTION A RENDRE POUR LE :

Phase 1 : Le 12 Juillet 2024 pour les candidats ayant accepté leur place jusqu'au 08 Juillet 2024 ;

Phase 2 : Le 23 Août 2024 pour les candidats ayant accepté leur place du 09 Juillet au 18 Août 2024 ;

Phase 3 : Au plus vite et avant la rentrée pour les candidats ayant accepté leur place à partir du 19 Août 2024 ;

- Pièce d'identité ;
- Relevé de notes du Baccalauréat ;
- Copie du diplôme du Baccalauréat ou autre diplôme ayant permis l'admission et sa traduction si le diplôme n'est pas en Français ;
- Attestation « Journée défense et citoyenneté » pour les candidats âgés de 16 à 25 ans ;
- La fiche de renseignements administratifs ;
- La fiche des personnes à prévenir en cas d'urgence ;
- 1 chèque d'un montant de 175 euros établi à l'ordre de « l'IFSI/IFAS du CHICN » représentant les droits annuels d'inscription ;
- Une attestation CPAM couvrant l'année scolaire 2024/2025 (jusqu'en juillet 2025) ;
- Une attestation de paiement de la CVEC. (Voir notice d'explication ci-jointe). OBLIGATOIRE avant l'inscription à l'IFSI. **Attention, les personnes financées par leur employeur sont exonérées ;**
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile qui indique que vous êtes couvert(e) pour l'année 2024/2025 ;
- le certificat médical ci-joint complété et signé par un médecin agréé par l'ARS (voir liste ci-jointe). Si vous venez d'un autre département que l'Oise, vous pouvez effectuer cette visite chez un médecin agréé de votre département. **Dans ce cas, vous devez nous fournir impérativement la liste dans laquelle figure ce médecin agréé (liste disponible auprès des IFSI ou ARS) ;**

Remplir la fiche des vaccinations obligatoires soit par le médecin agréé soit par le médecin traitant :

- Fournir les résultats du dosage des anticorps pour vérifier la couverture vaccinale de l'hépatite B ;
- La vaccination de la grippe et de la COVID est conseillée ;

Cette fiche devra être remise **obligatoirement le 02 Septembre 2024** afin d'être à jour et que le Service de Santé au Travail puisse contrôler vos dossiers avant votre départ en stage.

Copie des pages de vaccinations de votre carnet de santé àagrafer à la fiche de vaccinations, **ne pas oublier d'inscrire vos noms et prénoms sur toutes les copies.**

L'autorisation individuelle d'être filmé(e), photographié(e) ou interviewé(e) ;

Attestation d'admission de Parcoursup en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur pour l'année 2024/2025 (uniquement pour les candidats issus de la sélection de Parcoursup) ;

Résultats obtenus aux épreuves d'admission (uniquement pour les candidats issus de la sélection FPC : formation professionnelle continue) ;

La fiche de prise en charge financière **complétée et signée** ;

Attestation B2. Cette dernière concerne les candidats n'ayant pas la nationalité française et ayant obtenu un diplôme à l'étranger ;

Attestation ENIC NARIC pour les candidats ayant obtenu un diplôme à l'étranger ;

Autorisation parentale (uniquement pour les candidats mineurs).

Inscription à l'UPJV sur l'ENT d'Amiens – vous devrez procéder à votre inscription dès le 1^{er} jour de la rentrée (pour y procéder voir la page infos rentrée pour plus d'explications) ;

En plus de ces documents, merci de bien vouloir mettre **dans une pochette plastique à part** du dossier d'inscription :

Copie du RIB au NOM de l'étudiant ;

Copie du permis de conduire si obtention ;

Pièce d'identité.

Ce dossier sera adressé à la Direction des Ressources Humaines du CHICN afin qu'il procède à votre inscription sur leur logiciel pour le paiement des indemnités de stage et le remboursement des frais kilométriques lors des stages.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : LIEU DE NAISSANCE :

DEPARTEMENT DE NAISSANCE (N° et nom du département) :

PAYS DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° INE (ce numéro « Identifiant National Etudiant » ou BEA figure sur le relevé de notes du baccalauréat depuis 1995) :

N° DE SECURITE SOCIALE :

ADRESSE ÉTUDIANTE :

.....

N° de téléphone fixe :

N° de portable :

Adresse Mail :

ADRESSE PRINCIPALE :

.....

N° de téléphone :

Possédez-vous un permis de conduire ? Oui Non

Si oui, possédez-vous un véhicule utilisable pour les stages ? Oui Non

I – SITUATION DE FAMILLE

Célibataire Marié(e)/Pacsé(e) Concubinage Divorcé(e)/Séparé(e) Veuve/Veuf

Dépendez-vous financièrement de vos parents ? Oui Non

Si oui :

- Profession du père :
- Profession de la mère :

Si vous êtes marié(e)/pacsé(e) ou vivant maritalement :

- Profession du conjoint :

Avez-vous des enfants ? Oui Non Si, oui combien ?

II – CURSUS SCOLAIRE

A – Cycle secondaire :

- Nom de l'établissement fréquenté et lieu :
.....
- Niveau ou diplôme(s) obtenu(s) :Année d'obtention :

B – Cycle universitaire ou préparation au concours :

- Nom de l'établissement fréquenté et lieu :
.....
- Niveau ou diplôme(s) obtenu(s) :Année d'obtention :

C – Cycle professionnel :

- Niveau ou diplôme(s) obtenu(s)Année d'obtention :

Avez-vous exercé une activité professionnelle dans un secteur sanitaire et social ? Oui Non

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

Activité	Lieu	Dates
*	*	*
*	*	*
*	*	*
*	*	*

Date

Signature de l'étudiant(e)

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

(Merci d'indiquer au minimum 1 personne)

NOM DE NAISSANCE ET PRENOM DE L'ETUDIANT :

Année de formation : L1

Personne à contacter n°1 :

Lien de parenté :

Nom :Prénom :

Téléphone :

* * * * *

Personne à contacter n°2 :

Lien de parenté :

Nom :Prénom :

Téléphone :

Autorisation individuelle d'être filmé(e), photographié(e) ou interviewé(e)

Je soussigné(e) (étudiant(e) majeur),

demeurant à,

autorise l'IFSI/IFAS à me filmer, me photographier, m'interviewer et utiliser mon image.

ou

Je soussigné(e) (parent enfant mineur),

demeurant à,

autorise l'IFSI/IFAS à filmer, photographier, interviewer et utiliser l'image de mon enfant mineur dont le nom est :

.....

En conséquence, j'autorise l'IFSI/IFAS à fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public les films, les photographies pris dans le cadre de ma vie d'apprenant(e) ou la vie d'apprenant de mon enfant mineur à l'Institut.

Les photographies, films et/ou interviews pourront être exploités et utilisés directement par l'IFSI/IFAS ou par le Centre Hospitalier Intercommunal COMPIÈGNE NOYON sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de télédiffusion, de papier (journaux, flyer et périodiques) et électronique (Internet) sans aucune limitation intégralement ou par extraits pour une durée illimitée.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou ma réputation ou à la vie privée et la réputation de mon enfant mineur, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interviews dans tous supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition ou à la disposition des parents des enfants mineurs un justificatif à chaque parution ou diffusion des photographies, films et/ou interviews sur simple demande.

Je suis informé(e) de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour leur exploitation.

Fait à

Signature de l'apprenant(e) ou du parent

Le

d'enfant mineur

Autorisation parentale pour un(e) étudiant(e) en soins infirmiers

UNIQUEMENT POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) (responsable légal),
demeurant à,
autorise mon enfant (nom, prénom et date de naissance)
à suivre la formation en soins infirmiers à l'IFSI du Centre Hospitalier Intercommunal COMPIÈGNE/NOYON.

Fait à

Signature du responsable légal de l'enfant

Le

CERTIFICAT MEDICAL

Emanant obligatoirement d'un médecin agréé par
l'ARS

Pour l'année de formation 2024/2025

Je soussigné(e) Dr, médecin agréé,

certifie que

ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession Infirmière.

Fait à

Le

CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN
AGRÉÉ

Prévention des risques biologiques, vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation paramédicales

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : **LIEU DE NAISSANCE :**

Si vous n'êtes pas à jour de vos vaccinations OBLIGATOIRES, vous ne serez pas autorisé à aller en stage.

TYPES ET DATES DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES		
BCG	Type d'injection	Date
1 ^{ère} vaccination		
INTRA DERMOREACTION (I.D.R.)		
- Le mono test n'est pas réglementaire.	Date :	<input type="text"/>
	Lecture : induration en mm	<input type="text"/>
DIPHTERIE – TETANOS – POLIO	Type d'injection	Date
1 ^{ère} vaccination		
2 ^{ème} vaccination		
3 ^{ème} vaccination		
Dernier rappel		
ROUGEOLE-OREILLONS-RUBEOLE	Type d'injection	Date
1 ^{ère} vaccination		
2 ^{ème} vaccination		
A eu une rougeole le		
A eu les oreillons le		
A eu une varicelle le		

↪ **Tournez la page**

TYPES ET DATES DE VACCINATIONS OBLIGATOIRES		
HEPATITE B <u>Si vaccination déjà effectuée</u>	Type d'injection	Date
1 ^{ère} dose		
2 ^{ème} dose		
3 ^{ème} dose		
Injections supplémentaires		
Injections supplémentaires		
Injections supplémentaires		
DOSAGE ANTICORPS Pour les personnes déjà vaccinées (Se référer au schéma) Anti Hbs post-vaccinaux Obligatoire +++ Joindre le résultat de sérologie de moins de 3mois	Résultat	Date
Vaccination COVID conseillée	Date de la dernière injection ou date de la dernière infection	

Si vaccination non effectuée pour l'hépatite B

Un schéma accéléré :

- Pour Engerix B20 : J0, J7, J21 et rappel à 12 mois
- Pour Genhevac : J0, J10, J21 et rappel à 12 mois
- une 4^{ème} dose un an après la première injection est indispensable pour la protection à long terme.

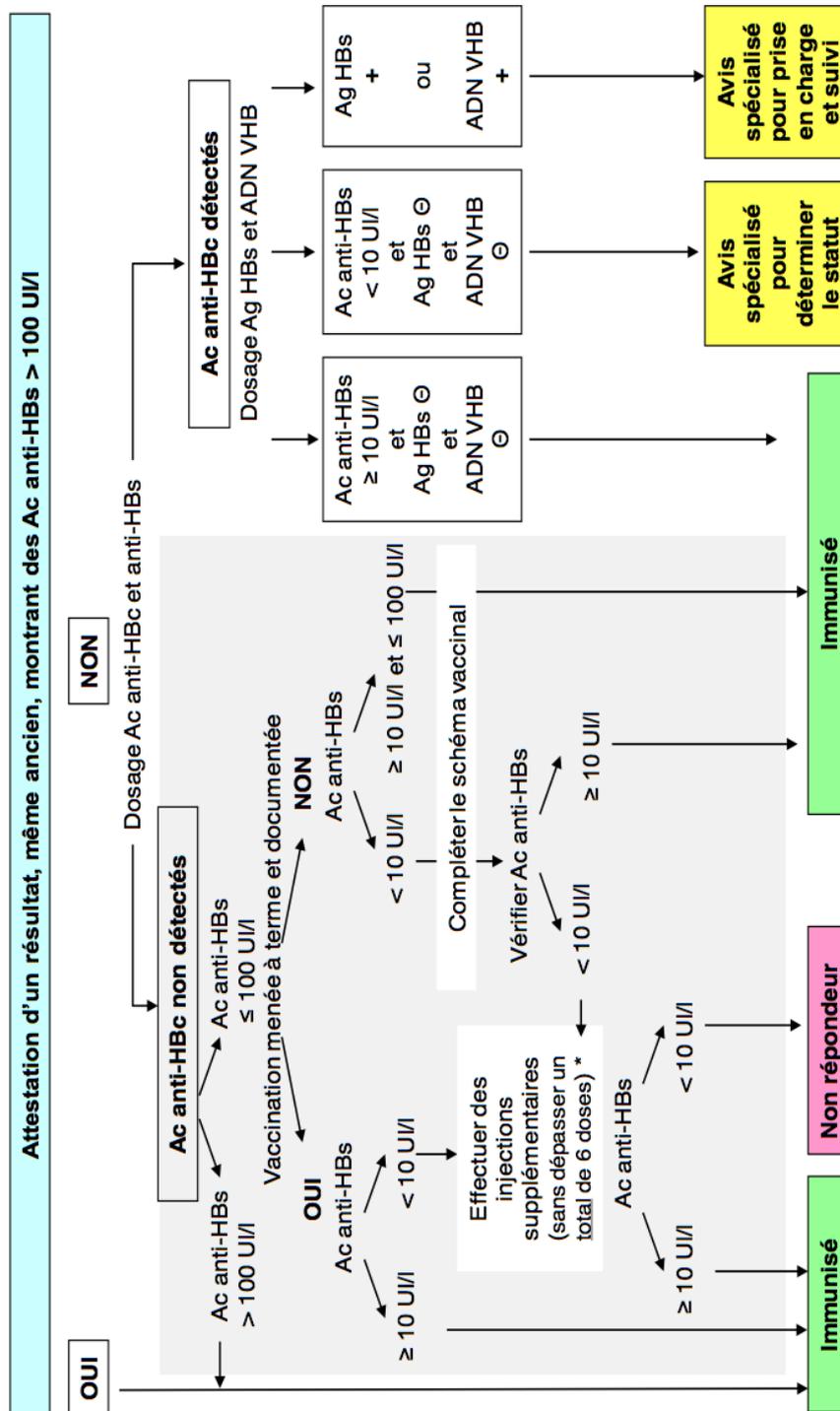
SOURCE : Hépatites Info Service : <https://www.hepatites-info-service.org/?Schema-vaccinal-contre-l-hepatite>

MEDECIN: **NOM :** **Prénom :**

Date :

Cachet et signature :

Algorithme pour le contrôle de l'immunisation des professionnels de santé



Légende : Ac : anticorps ; Ag : antigène ; VHB : virus de l'hépatite B

* Sauf cas particulier voir 4° de l'annexe 2 de l'arrêté

L'Arrêté du 21 Avril 2007 modifié par l'arrêté du 17 Avril 2018
Relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formations Paramédicaux

Vaccinations pour l'entrée en formation et suivi médical des étudiants

Art. 54 *L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1er du présent arrêté est subordonnée :*

a) A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;

Pour les candidats à l'entrée dans les instituts de formation de manipulateurs d'électroradiologie médicale, ce certificat mentionne que la numération globulaire et la formule sanguine sont normales et atteste notamment de l'absence de contre-indication à l'utilisation d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM).

b) A la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

LE SCHEMA « ACCELERE »

Dans certains cas particuliers, exemple :

- étudiants des écoles médicales et paramédicales

Un schéma accéléré peut alors être proposé :

- J0, J7, J21 pour GENHEVAC B[®] ;
- J0, J10, J21 pour ENGERIX B[®] ;
- une 4^{ème} dose un an après la première injection est indispensable pour la protection à long terme.

SOURCE : Hépatites Info Service : <https://www.hepatites-info-service.org/?Schema-vaccinal-contre-l-hepatite>

Fiche de prise en charge financière

Ce document est indispensable pour la prise en charge du coût pédagogique de votre formation par la Région des Hauts-de-France.

Tout renseignement erroné pourrait entrainer votre engagement à régler le montant total des frais de votre scolarité.

Nom de Naissance : Prénom :

Nom d'usage :

Date de naissance :

La Région Hauts de France finance les parcours de formation des personnes répondant aux statuts suivants à la date de clôture des dossiers d'inscription aux épreuves de sélection ou la date de clôture sur Parcoursup :

1 – Elève en poursuite de scolarité : <ul style="list-style-type: none"> • sans interruption • avec interruption depuis moins d'un an ou année scolaire • ayant effectué leur service civique 	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, préciser votre dernière situation (établissement, niveau, etc...) <i>Justificatif de votre situation à fournir : Certificat de scolarité de l'année 2023-2024 ou certificat de scolarité de l'année 2022-2023 accompagné de l'attestation de service civique si effectué <u>et signer impérativement la dernière page de la fiche de prise en charge financière.</u></i>		

2 – Demandeur d’emploi (indemnisé ou non) ou salariés en emploi précaire <ul style="list-style-type: none"> • Personne sans contrat de travail avec ou sans indemnisation de France Travail • Personne titulaire d’un CDD y compris de la fonction publique • Personne titulaire d’un contrat d’apprentissage ou de professionnalisation achevés avant l’entrée en formation • Personne titulaire d’un contrat de travail temporaire • Personne titulaire d’un CDI de 87 heures/mois ou moins • Personne ayant fait l’objet d’un licenciement après la clôture des inscriptions (hors abandon de poste qui sont assimilés à des démissions) • Militaire sous contrat ayant un projet de reconversion validée par leur institution(exceptés les militaires de carrière) 	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Si vous êtes inscrit en tant que demandeur d’emploi :

N° identifiant France Travail :

Date d’inscription à France Travail :

Indemnisation par France Travail : Oui Non

Fournir une attestation d’ouverture de vos droits à France Travail, datée de moins d’un mois

Dans tous les cas,

Fournir un justificatif selon votre situation

Signer impérativement la dernière page de la fiche de prise en charge financière.

3 – Personne bénéficiant d’un Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) Sont éligibles les personnes dont le CSP prend fin avant l’entrée en formation. Sont éligibles les personnes qui ne peuvent pas bénéficier d’une prise en charge complète de leur parcours via le CSP. Dans ce cas la Région financera la totalité du parcours	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Fournir un justificatif selon votre situation et signer impérativement la dernière page de la fiche de prise en charge financière.

4 – Les démissionnaires d’un CDI de + 87 heures/mois uniquement dans le cadre de démissions légitimes ou les salariés démissionnaires entant dans le dispositif « démission-reconversion » dont le premier rendez-vous avec un conseil en évolution professionnel a eu lieu avant la date de clôture des inscriptions à la sélection	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
---	------------------------------	------------------------------

Si démissionnaire d’un CDI,

N° identifiant France Travail :Date d’inscription à France Travail :

Indemnisation par France Travail : Oui Non

Justificatif de votre démission dans le cadre des démissions légitimes et si vous l’avez attestation d’ouverture de vos droits France Travail, datée de moins d’un mois

Si démission-reconversion, à quelle date avez-vous eu votre premier rendez-vous :

Fournir le justificatif du rendez-vous

Signer impérativement la dernière page de la fiche de prise en charge financière.

La Région Hauts de France ne finance pas les parcours de formation pour les personnes répondant aux statuts suivants :

- Les **travailleurs non-salariés** (autoentrepreneurs, commerçants, professions libérales, ...)
- Les personnes ayant signé **une rupture conventionnelle** d'un CDI après la date de clôture des dossiers d'inscription aux épreuves de sélection (FCP ou parcoursup) ;
- Les **non actifs non-inscrits à France Travail** (retraités, ...)
- Les **travailleurs salariés** (CDI de plus de 87h/mois, les personnes en congé parental, les personnes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation pour la formation concernée, les agents des différentes Fonctions Publiques) ;
- Les salariés et agents de la fonction publique en disponibilité, inscrits ou non à France Travail ;
- Les personnes bénéficiant du financement de leur formation dans le cadre d'un **contrat de sécurisation professionnelle-CSP** (sauf cas particuliers cf article IV-C-2-3) ;
- Les candidats étrangers qui ne sont pas en règle de leurs obligations pour étudier sur le territoire national.

Si le coût de votre formation n'est pas financé par la Région, merci de nous indiquer par quel moyen sera financée celle-ci :

Promotion Professionnelle		
Salarié(e) en Promotion Professionnelle	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, établissement employeur :		
Adresse :		
.....		
Signataire des conventions financières (Nom, Prénom et fonction) :		
.....		
Personnes à contacter pour la prise en charge de votre formation (Nom, Prénom, fonction, téléphone et adresse mail) :		
.....		
.....		
<i>Justificatif de votre situation à fournir : Attestation de prise en charge de la formation par votre employeur et signer impérativement la dernière page de la fiche de prise en charge financière.</i>		
Congé individuel de Formation		
Salarié(e) en Congé Individuel de Formation	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Si oui, nom de l'organisme :		
Adresse de l'organisme :		
.....		
N° de dossier :		
Nom de l'employeur :		
Adresse de l'employeur :		
.....		
Personnes à contacter pour la prise en charge de votre formation (Nom, Prénom, fonction, téléphone et adresse mail) :		
.....		
.....		
<i>Justificatif de votre situation à fournir : Attestation de prise en charge de la formation par l'organisme et signer impérativement la dernière page de la fiche de prise en charge financière.</i>		

Prise en charge personnelle

Oui Non

Si oui, situation actuelle :

Si vous ne bénéficiez d'aucune prise en charge financière du coût de votre formation ci-dessus, vous vous engagez à régler les coûts pédagogiques de formation.

A savoir, 6 826 € par année de formation pour la promotion 2024/2027. Soit 20 478 Euros pour l'ensemble de la formation.

Dans ce cas, une convention sera signée avant votre entrée en formation.

Signer impérativement ci-dessous.

Je soussigné(e),, atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document « fiche de prise en charge financière ».

A :, le :

Signature du candidat :

INFORMATIONS GENERALES RENTREE 2024/2025

Rentrée :

La rentrée scolaire aura lieu le 02 Septembre 2024 à 9h30.

Vous serez susceptible de devoir vous procurer pendant vos années de formation des ouvrages.

A ce jour, nous sommes dans l'impossibilité de vous communiquer les noms et les coûts de tous les ouvrages.

Repas :

Les déjeuners peuvent être pris au self du Centre Hospitalier à Compiègne au 8, Avenue Henri Adnot (système de carte magnétique).

Pour obtenir une carte de self, vous devez adresser un mail à la DALT du CHICN à daetb.secretariat1@ch-compiegneoyon.fr ou daetb.secretariat2@ch-compiegneoyon.fr en indiquant vos nom et prénom et en indiquant que vous êtes étudiant à l'IFSI. Vous pouvez également appeler le secrétariat au 03.44.23.60.79/60.80. Une fois la demande effectuée, la DALT du CHICN adressera au secrétariat de l'IFSI votre carte de self et vous pourrez la récupérer à l'accueil.

Le restaurant universitaire est accessible aux étudiants en soins infirmiers, sur présentation de la carte d'étudiant. Il est ouvert midi et soir du lundi au samedi et le dimanche midi.

Vous pourrez également prendre un repas à consommer à l'Institut mais ceci sous réserve que les locaux restent propres. Dans le cas contraire, une interdiction sera mise en place.

Hébergement :

L'IFSI dispose de quelques studios qui sont mis à disposition des étudiants. Si vous souhaitez faire une demande de logement, il convient de faire un courrier à la Directrice de l'établissement.

Vous pouvez demander une chambre dans une résidence universitaire. Il vous appartient de faire les démarches nécessaires auprès du CROUS.

Vous pouvez également avoir des résidences « réservées » aux étudiants, elles sont gérées par des structures privées sans lien avec le CROUS.

Vous pouvez vous renseigner pour les aides au logement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

Bourses :

Concernant les bourses régionales pour l'année scolaire 2024/2025, vous pouvez dès maintenant et ce pendant toute l'année scolaire déposer un dossier sur la plateforme en utilisant l'adresse de connexion suivante : <https://aides.hautsdefrance.fr> . **Vous devez impérativement scanner toutes vos pièces justificatives sur la plateforme. Aucune pièce justificative ne devra être adressée à l'IFSI.**

Pour toutes questions, vous pourrez contacter le service des bourses sanitaires et sociales au numéro vert suivant : 0800 02 60 80 ou bess@hautsdefrance.fr .

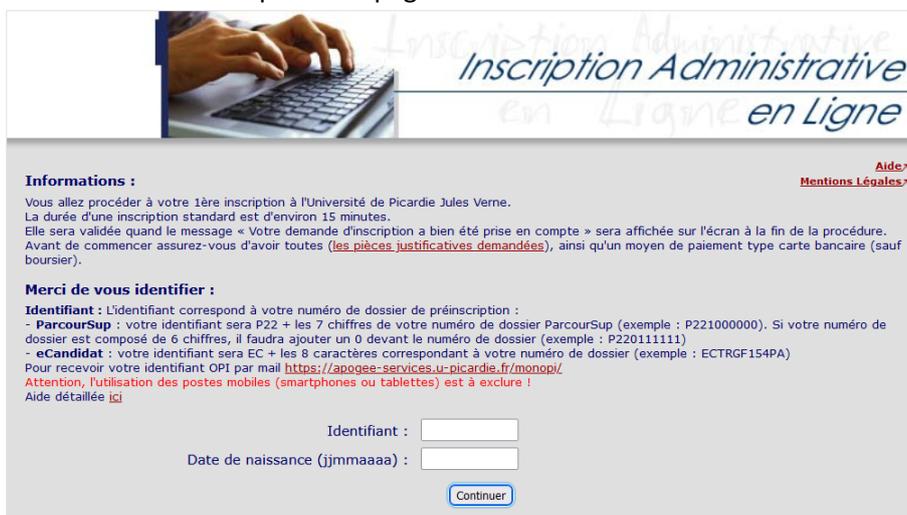
Inscription UPJV :

Afin d'obtenir votre carte d'étudiant pour l'année universitaire 2024/2025 et obtenir votre grade de licence en fin de formation, il est obligatoire de procéder à votre inscription à l'UPJV d'Amiens.

Pour ce faire, vous devrez vous rendre sur le site de l'ENT de l'UPJV d'Amiens afin de procéder à votre inscription.

Si vous avez été accepté sur Parcoursup, vous pouvez vous inscrire dès le 1^{er} jour de la rentrée scolaire à l'UPJV en passant par le module d'inscription primo : <https://apogee-services.u-picardie.fr/primoweb/ident1.jsf>.

Vous pourrez vous connecter comme indiqué sur la page d'accueil en utilisant votre numéro Parcoursup.



Informations :

Aide
Mentions Légales

Vous allez procéder à votre 1ère inscription à l'Université de Picardie Jules Verne.
La durée d'une inscription standard est d'environ 15 minutes.
Elle sera validée quand le message « Votre demande d'inscription a bien été prise en compte » sera affichée sur l'écran à la fin de la procédure.
Avant de commencer assurez-vous d'avoir toutes (les pièces justificatives demandées), ainsi qu'un moyen de paiement type carte bancaire (sauf boursier).

Merci de vous identifier :

Identifiant : L'identifiant correspond à votre numéro de dossier de préinscription :

- **Parcoursup** : votre identifiant sera P22 + les 7 chiffres de votre numéro de dossier Parcoursup (exemple : P221000000). Si votre numéro de dossier est composé de 6 chiffres, il faudra ajouter un 0 devant le numéro de dossier (exemple : P220111111)
- **eCandidat** : votre identifiant sera EC + les 8 caractères correspondant à votre numéro de dossier (exemple : ECTRGF154PA)

Pour recevoir votre identifiant OPI par mail <https://apogee-services.u-picardie.fr/monopi/>
Attention, l'utilisation des postes mobiles (smartphones ou tablettes) est à exclure !
Aide détaillée [ici](#)

Identifiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

Continuer

Une aide ainsi qu'une foire aux questions sont disponibles sur la page s'inscrire de l'UPJV : <https://www.u-picardie.fr/formation/candidater-s-inscrire/inscriptions/s-inscrire-a-l-universite-558564.kjsp>.

Une fois inscrits, vous devrez déposer vos pièces justificatives **OBLIGATOIRES** ici : <https://apogee-services.u-picardie.fr/pjweb/page/>.

Vous devrez alors vous connecter avec votre numéro étudiant UPJV, obtenu à la fin de l'inscription, et votre date de naissance.



Service numérique des pièces justificatives

Aide
Contact

INFORMATIONS ? Aide

Ce service vous permet de gérer vos pièces justificatives demandées lors de votre inscription.
Vous pourrez transmettre directement les documents demandés au format numérique.
Il vous permet aussi de suivre l'avancement de leur traitement.
Attention, l'utilisation des postes mobiles (smartphones ou tablettes) est à exclure !
Aide détaillée [ici](#)

MERCI DE VOUS IDENTIFIER ? Aide

Votre numéro d'étudiant est indiqué sur votre carte d'étudiant

Numéro étudiant :

Date de naissance (jjmmaaaa) :

Continuer

Une fois que les documents seront validés par l'UPJV, vous recevrez un mail vous invitant à créer votre espace ENT et vous aurez accès aux différents services 24H après.

Il est impératif d'activer votre adresse mail UPJV car durant l'année nous communiquerons avec vous principalement via cette adresse mail.

IMPORTANT : pour les étudiants hors Parcoursup (épreuves de sélection), l'IFSI va procéder à l'envoi d'un tableau à l'UPJV d'AMIENS qui vous préinscrira. L'IFSI vous préviendra lorsque vous pourrez procéder à votre inscription.

Il faudra vous rendre sur le lien suivant afin de récupérer votre numéro OPI <https://apogee-services.u-picardie.fr/monopi/>.

Ensuite, vous procéderez à votre inscription comme pour les autres personnes, votre identifiant ne sera pas votre numéro parcoursup mais le numéro que vous aurez récupéré sur le lien ci-dessus et vous devrez suivre la même procédure que ci-dessus.